

# Collectif NON à l'incinérateur d'Istres

## **Incinérateur et méthaniseur Suez d'Istres**

**Une des plus importantes installations de France !**

### **OPACITE ; NON CONFORMITES**

- **L'absence de concertation** préalable : Irrégularité

Irrégularité des réunions publiques : non annoncées par la préfecture : c'est illégal.

- **Provenance des déchets** : de PACA, de Drôme, Ardèche, Gard, Hérault, et même, « de façon exceptionnelle », de Corse et d'Italie. Istres deviendra la plus grande poubelle de PACA. SUEZ prévoit de détourner vers Istres tout ce qui ne pourra plus être enfoui ailleurs.

- **Réduction des déchets à la source**, recyclage, transformation : Le Plan national déchets vise à réduire l'incinération. Le projet fait l'inverse.

- **Accessibilité a l'information impossible** : plus de 7000 pages de dossiers + jargon.

- **Dévaluation du foncier à proximité**

- **Données incohérentes ou manquantes** des quantités traitées, du nombre de camions, du Co2 produit, particules émises, nuisances sonores... . Minimisation des capacités de l'installation pour éviter les normes contraignantes.

- aucune preuve de maîtrise des émissions,
- aucune analyse des pics de pollution,
- aucune garantie sur les métaux lourds,
- aucune modélisation des dioxines/furanes,
- aucune gestion des conditions anormales d'exploitation,
- aucune analyse des risques cumulés,

> Pas d'indications claires de :

- gestion des flux de déchets
- : gestion des extrants
- : conditions anormales d'exploitation
- : métaux lourds
- : dioxines/furanes
- : mercure
- : bruit
- du volumes de cendres,

- **Activités cachées ??** Démantèlement de bateaux ? Cf *Note non technique*

### **- Impact sur des dizaines de milliers d'habitants !**

La PJ58 indique un rayon d'affichage de : 3 kilomètres.

Ce rayon est réservé aux installations présentant :

- des risques industriels significatifs,
- des émissions atmosphériques importantes,
- des impacts potentiels sur les populations.

Ce rayon englobe : Istres, Fos sur Mer, Miramas, Port Saint Louis, des zones agricoles, des zones naturelles.

Ce rayon confirme que l'UVE aura un impact direct sur des dizaines de milliers d'habitants.

Cette pièce confirme que le projet est :

- dangereux,
- disproportionné,
- mal encadré,
- et incompatible avec la protection des populations.

## **RISQUES SANITAIRES**

- **Nuisances quotidiennes et trafic routier** , nuisances olfactives du méthaniseur , nuisances auditives, et danger accru sur les routes. Au moins 250 camions de plus chaque jour !

Présence massive d'acide chlorhydrique ; 4 micro crèches dans un rayon de de moins de 2 km.

- **La saturation du territoire** : Usines industrielles, Incinérateur Fos, décharge Entressen, etc.

- **Méthaniseur - Epandage** : pas d'information public, pas de cartes, de distances aux habitations : grosses lacunes

En zone Natura 2000.

Digestats : Les boues contiennent :

- métaux lourds (plomb, mercure, cadmium),
- résidus médicamenteux,
- microplastiques,
- PFAS (polluants éternels),
- bactéries et virus.

Poussières respirables.

Des sites de stockages hors du site Istres sont possibles.

Pas de plan de secours si zones d'épandages saturées.

Communes concernées : *Aix en Provence – Arles – Eyguières – Grans – Graveson – Lamanon – Lambesc – Lançon Provence – Maillane – Maussane les Alpilles – Paradou – Pélissanne – Le Puy Sainte Réparate – La Roque d'Anthéron – Saint Chamas – Saint Étienne du Grès – Saint Martin de Crau – Saint Rémy de Provence – Sénas – Tarascon – Vernègues.*

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- **Menace sur la nappe de la Crau** : pompage ; rejets accidentels (*et en cas d'incendie, l'eau polluée file dans la nappe, Cf St Chamas*) . Rejet de PFAS dans la nappe de Crau. Pollution des sols autour du site.

## RISQUES INDUSTRIELS

> les risques cumulés sont très élevés.

> Incidents régulièrement documentés sur ce type d'installations.

> Autocontrôle généralisé = inefficace (Cf historique des autres installations)

> Absence d'information des populations , manque de formation des personnels.

- **Incompatibilités avec la base militaire** : manque avis du ministère des armées. Risques pour la sécurité et la possibilité d'envol/atterrissage des avions en fonctionnement dégradé et si incendie. Rien n'est envisagé ! Enquête publique impossible !  
Non compatible avec surveillance aérienne ou indépendante

- **Remise en état** après la fin d'exploitation du site : aucune garantie financière ! Grosse charge financière " pour le contribuable ??

Absence non justifiable de garanties financières en cas de pollution. (sols, nappe de la Crau,...)

Absence d'état des lieux préalable du site (point zéro), = impossible d'imputer les pollutions du site à Suez.

### **Garanties techniques :**

- aucun calcul énergétique,
- aucune démonstration de performance,
- aucune analyse des risques liés au stockage,
- aucune justification des systèmes de refroidissement.

**EN CONCLUSION** : le commissaire enquêteur ne peut que constater que **le projet présente un risque industriel majeur, incompatible avec la protection des populations et du territoire.**

**Collectif NON à l'incinérateur d'Istres >>> [istresnonincinerateur@gmail.com](mailto:istresnonincinerateur@gmail.com)**



La Pétition

La fiche  
technique du projet  
sur le site OPEEP

Participez à l'enquête publique >

